

## Les monuments aux morts de la première guerre mondiale en Corse

Jean-Paul Pellegrinetti et Georges Ravis-Giordani

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/5594>

DOI : 10.4000/cdlm.5594

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2010

Pagination : 239-251

ISBN : 2-914561-53-2

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Jean-Paul Pellegrinetti et Georges Ravis-Giordani, « Les monuments aux morts de la première guerre mondiale en Corse », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 21 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/5594> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.5594>

---

## Les monuments aux morts de la première guerre mondiale en Corse

Jean-Paul PELLEGRINETTI  
Georges RAVIS-GIORDANI

Les monuments aux morts ne sont pas propres à la France : toutes les nations qui ont participé à la Grande Guerre ont éprouvé le même désir de fixer dans la pierre et le bronze le souvenir de ce conflit<sup>1</sup>. Ils ne sont pas non plus totalement nouveaux. Jusque-là, la plupart des monuments étaient élevés à l'initiative de l'État ou de quelques grandes cités<sup>2</sup>. Désormais, chaque commune, ou presque, veut avoir le sien. Rares sont les communes qui se groupent pour n'en édifier qu'un seul<sup>3</sup>.

Dans le choix de la forme, de la dédicace, de l'ornementation, chaque commune a puisé dans le fonds de représentations qui correspondait à la fois à la sensibilité de l'époque, aux règles du bon goût et de la bienséance, mais aussi aux offres des maisons spécialisées qui, à partir de 1919, proposèrent aux communes leurs services et leur adressèrent des catalogues où elles pouvaient trouver l'élément décoratif dont elles avaient besoin.

Les monuments aux morts se situent donc au croisement de plusieurs démarches. Celle des comités créés pour élaborer un projet de monument ; celle des industriels qui proposent leurs modèles ; celle de l'État qui, à travers les directives du ministère de l'Instruction et des Beaux-Arts, veille théoriquement à la qualité des projets ; celle des populations enfin, traversées d'émotions et d'idéologies diverses qui jugent, parfois sévèrement, les projets qu'on leur propose ou les réalisations qu'on leur impose.

- 
1. Le nom qui désigne les monuments recèle, d'un pays à l'autre, des différences. L'italien « *monumento ai caduti* » et le français « monuments aux morts » mettent au premier plan le malheur de la mort plus que le statut militaire, à tel point qu'un certain nombre de monuments mêlent victimes civiles et soldats morts au combat ; les termes anglais « *war memorial* » et « *roll of honour* » mettent en avant la guerre, et cette valeur – virile et militaire – de l'honneur ; quant à l'allemand « *Kriegerdenkmal* », il voit dans les morts d'abord les combattants.
  2. Ainsi la ville de Marseille éleva un monument aux gardes mobiles morts pendant la guerre de 1870. Quant au monument aux morts de la guerre de 1914-1918, il est, à Marseille, spécifiquement dédié aux morts de l'armée d'Orient. En Corse, les monuments élevés à la mémoire des soldats tués dans la guerre de 1870 sont au nombre de deux : celui édifié dans le cimetière de Bonifacio et celui de Bastia (une sorte de niche située à hauteur du 2<sup>e</sup> étage, à l'angle de la rue César Campinchi et de la rue Gabriel Peri).
  3. En Corse, rares sont les monuments aux morts communs à plusieurs communes ; le plus important est celui de Sartène, qui regroupe les listes de soldats tués de toutes les communes du canton.

Les monuments aux morts doivent donc répondre à plusieurs exigences : exprimer la piété nationale (et communale) à l'égard de ceux qui sont tombés au front ; le faire dans une forme qui soit belle et expressive, non seulement pour les fonctionnaires du ministère des Beaux-Arts mais aussi pour les familles des défunts ; enfin ne choquer aucune sensibilité politique ou religieuse. Si l'on ajoute à ces contraintes celle d'entrer dans les limites d'un budget limité, on définit une forme d'art monumental à part entière et qui mérite examen.

## Que nous disent ces monuments ?

Quelle que soit la bienveillance avec laquelle on les regarde, on est obligé de reconnaître que les monuments aux morts, dans leur grande majorité, ne sont pas des chefs-d'œuvre. Ces stèles, ces obélisques surmontés d'un coq gaulois, d'une croix de guerre ou d'un poilu-sentinelles, reproduit à des milliers d'exemplaires, qui attend patiemment la relève, ne sont pas des œuvres dont on puisse penser qu'elles feront l'admiration des générations futures ; et parmi les monuments, ceux qui ont été des œuvres d'art véritables ont quelquefois fait scandale<sup>4</sup>.

Et pourtant ils existent ! Et ils constituent, par leur nombre, un moment important dans l'histoire de l'art funéraire, mais aussi dans l'évolution des mentalités et des sensibilités. Et cela pour au moins trois raisons : leur nature, le lieu où ils sont érigés, et les manifestations de deuil auxquelles ils donnent lieu.

Leur nature d'abord. Ce sont en effet les premiers monuments qui exaltent la mort des obscurs, des sans-grade. Avec l'avènement des monuments aux morts, s'ouvre une page nouvelle de l'histoire de l'art monumental. Jusqu'ici, les monuments étaient érigés à la gloire des princes, des puissants, des chefs de guerre. Pour la première fois, on voit apparaître, massivement, au centre de l'espace public, des monuments élevés pour rendre hommage à de simples soldats, à des hommes dont, jusque-là, on faisait peu de cas dans les guerres et les batailles. Et on peut avancer l'idée que l'érection des monuments aux morts constitue la consécration dans la pierre et le bronze de l'entrée du peuple, le peuple en armes de la conscription obligatoire et générale, dans l'histoire monumentale et dans la mémoire collective. C'est en quelque sorte la traduction, dans le langage de l'art monumental, de ce que le suffrage universel a inscrit dans la conduite de la politique.

La seconde raison réside dans le fait que les monuments aux morts sont, pour la plupart des communes rurales, le premier monument digne de ce nom qui soit érigé par tous et pour tous. Bon nombre de communes rurales ne possédaient jusque-là d'autre monument que leur église. C'est d'ailleurs ce que souligne le Conseil municipal de Matra qui souhaite que le monument aux morts prenne la forme d'une plaque apposée sur le mur de l'église « seul monument public du village »<sup>5</sup>. À l'exception des rares communes dont la fontaine s'ornait d'une sta-

4. Citons notamment la statue du sculpteur Émile Guillaume *La Délivrance*, à Nantes.

5. En fait, le monument aux morts prendra la forme d'un obélisque et sera érigé sur la place du village. Délibération du conseil municipal du 15 août 1919. Archives Départementales de la Corse du Sud, série 1 M 357.

tue offerte par un mécène, le « beau » monument, l'œuvre d'art en tant que telle, était dans ces villages une chose inconnue. Le monument aux morts sera donc le premier monument dont la fonction première – commémorer – sera strictement et exclusivement symbolique, ou plus exactement expressive, non-utilitaire au niveau de la vie quotidienne, comme le sont la mairie, l'école, l'église.

Cette fonction ne définit pas de façon indiscutable son emplacement. La question va donc se poser.

Selon que l'on mettra l'accent sur les dimensions funéraire, patriotique, mémorielle, pédagogique du monument aux morts, plusieurs emplacements sont possibles. Un certain nombre de communes françaises, en raison de la dimension funéraire du monument aux morts (assimilé à un cénotaphe) l'ont installé dans le cimetière<sup>6</sup>. Les monuments aux morts corses n'occupent cet espace que très rarement (moins de 2 %).

En Corse, les choix qui ont été opérés sont tout autres. Ils ont privilégié très largement l'église et ses alentours, les places et les carrefours, et en troisième position la mairie. Pourquoi ?

On pourrait invoquer comme raison le fait qu'en 1919, la mairie était encore souvent la maison du maire ; le bâtiment de mairie, s'il existait, était un local modeste loué à un particulier. On peut donc faire l'hypothèse que le monument aux morts a contribué, d'une certaine façon, à constituer l'espace public, ou plus exactement à conférer à l'espace public dont il occupe le centre un caractère différent de tous les autres espaces. Dans les villages corses, en effet, l'occupation de l'espace public (rues, places) obéit à des règles non écrites qui en font un espace de rencontre, de convivialité, d'affrontement parfois, de contrôle toujours approprié de façon semi-privative par les occupants des maisons qui délimitent cet espace public<sup>7</sup>. C'est si vrai que, encore aujourd'hui quand un étranger au quartier (même s'il est du village) pénètre dans cet espace, appartenant pourtant au « domaine public », il sent très vite qu'il doit justifier sa présence par le projet d'une visite. Le seul espace qui échappe à cette règle est celui de l'église, parce qu'il appartient à toute la communauté : tout le monde y passe avec un droit égal et les familles « en inimitié » fréquentaient autrefois l'église avec un droit égal. Mais par son caractère officiel, par la référence qu'il porte au conflit national, le monument

- 
6. Les proportions de ce choix sont souvent importantes : Somme : 8 % ; Var : 15 % ; Landes : 18 % ; Marne : 32 % ; Pas de Calais : 38 % ; Bouches du Rhône : 49 % ; Loire Atlantique : 60 %. Cf. les travaux de : Cécile Delforge, *Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans le département de la Somme*, mémoire de recherche, Université Charles de Gaulle, Lille, 1994 ; Rémi Roque, « Monuments aux morts du sud-est de la France », *Provence Historique*, tome XXXI, fasc. 125, 1981, p. 247-262 ; Ludivine Alegria, *Les monuments aux morts des Landes*, Mont-de-Marsan, Archives départementales des Landes, 2004 ; Alexandre Niess, « Monuments aux morts et politique : l'exemple marnais », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 212, 2003, p. 17-31 ; Bénédicte Grailles, « Le Pas de Calais », *Monuments de mémoire, monuments aux morts de la Grande Guerre*, Paris, Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, Secrétariat d'État aux Anciens combattants et victimes de guerre, 1991, p. 74-93 ; et enfin Yves Pilven le Sevellec, « Les monuments aux morts de la Loire Atlantique », dans *Monuments de mémoire...*, *op. cit.*, p. 33-53.
7. Cf. Georges Ravis-Giordani, « Espaces et groupes sociaux : organisation objective et appréhension symbolique », dans *Pieve e Paesi. Communautés rurales corses*, Marseille, Éd. du CNRS, 1978, p. 135-157.

aux morts ajoute un élément à la dignité de cet espace ; il bénéficie en quelque sorte d'un statut d'extraterritorialité ; il échappe en partie à l'horizon villageois et hausse le lieu qu'il occupe à un rang différent de toutes les autres portions de l'espace communal.

## Une nouvelle forme de deuil : le deuil civique

Il y a une troisième raison qui, tout au moins pour la Corse, fait de l'érection des monuments aux morts un tournant dans l'évolution des mentalités. C'est qu'en effet la première fonction du monument aux morts est de commémorer le sacrifice de ceux qui ont donné leur vie pour défendre le sol de la patrie, et de reconnaître cette mort dans ce qu'elle a de plus tragique, de plus scandaleux, puisqu'il s'agit d'une mort violente qui atteint des hommes jeunes et dans une telle proportion qu'elle met en péril l'existence même et le devenir de la communauté. La mort violente, la *mala morte*, c'est une situation qu'on connaît bien en Corse, depuis des siècles, et on a appris à la gérer dans des formes ritualisées.

Pourtant, tout oppose ici l'expression du deuil à ce qu'elle était traditionnellement. D'abord, ce ne sont plus les femmes qui ont le premier rôle dans l'expression du deuil autour des monuments aux morts, mais les hommes, au premier rang desquels ceux qui ont combattu, qui, seuls, ont le droit de pénétrer dans l'enceinte sacrée qui délimite l'espace du monument aux morts.

Ensuite, le monument aux morts est construit autour d'une absence physique des morts qu'on honore ; quel que soit le sort qui ait été réservé à ces derniers, qu'ils aient été enterrés dans les grands cimetières des champs de bataille ou ramenés dans leur village, le monument aux morts les met tous sur le même plan. Ainsi que le dit, dans son discours d'inauguration, le maire de Pietricaggio, « Nous ne les voyons pas mais eux ils nous voient [...] Ce sont des invisibles, ils ne seront jamais des absents »<sup>8</sup>. Or, traditionnellement, le deuil s'exprimait en présence du corps, exposé aux regards de la communauté, et, en l'absence de portraits et de photos, on gardait comme autant de reliques les objets qui avaient appartenu au mort. Ici, rien, de tel ; à peine les familles ont-elles reçu quelques objets personnels relevés sur la dépouille du soldat tué. On ne peut donc observer autour du monument aux morts ces manifestations de deuil poussées au paroxysme auxquelles donnait lieu toute mort violente et qui se déroulaient en présence du cadavre, exposé sur une table, parfois même à l'extérieur de la maison afin d'accueillir tous les participants ; au contraire, les cérémonies d'inauguration sont empreintes d'une dignité virile, de recueillement et dominées – c'est un thème récurrent – par le souci d'arrêter les guerres, d'établir pour toujours la paix et le droit. Il n'est pas question d'appeler à la vengeance.

On peut même aller jusqu'à se demander si ces cérémonies où l'on honore ensemble des hommes appartenant à des familles jadis ennemies ne sonnent pas le glas des *vendette* dans l'espace social des communautés. Elles sont en tout cas contemporaines de l'effacement des pratiques vendettaires.

8. *Le Petit Bastiais*, 18 octobre 1920.

## L'affirmation de l'unité communale

Enfin, et cette observation rejoint celle formulée plus haut sur la place qu'occupe le monument aux morts dans l'espace villageois, on peut dire qu'il ramène symboliquement au centre du village les morts que les décrets du Premier Empire avaient expulsés de l'*arca*, la sépulture communautaire creusée sous le pavage des églises.

Ceci nous conduit à une dernière observation : c'est que les monuments aux morts contribuent à l'affirmation de l'identité communale ; elle s'exprime dans la décision de dresser un monument singulier, différent de tous les autres ; à la différence d'autres symboles républicains, dont la marge de variation est moins grande, comme les Mariannes<sup>9</sup>, ici les communautés ont pu librement exprimer leur sentiment, évidemment dans la limite de leurs moyens.

C'est là un premier sens. Mais l'affirmation de l'identité communale s'exerce aussi sans doute à l'égard des identités micro-locales des hameaux et des identités familiales qu'elle transcende. Par la dédicace « la commune de... à ses enfants morts pour la France (ou la patrie) » qui est la plus fréquente, la commune affirme, face aux solidarités familiales, parentales, aux solidarités du sang, une autre solidarité, on peut même dire une autre parenté, qui prend la forme de la fraternité : fraternité d'armes entre tous les combattants, fraternité face à l'entité morale de la commune qui les a enfantés et donnés à la patrie. La commune reconnaît dans une citoyenneté égale tous ses morts et leur dresse, dans un lieu de rassemblement incontesté (ou le moins contestable possible) une sorte d'autel civique. Cet autel civique sera, année après année, le 11 novembre et non pas le jour des morts<sup>10</sup>, le point de rassemblement de la ferveur et de la reconnaissance à la fois locale et nationale. On peut donc affirmer que l'érection des monuments aux morts, par sa charge émotionnelle exceptionnelle, constitue, dans l'histoire des communes, un moment privilégié de prise de conscience de l'unité communale, un de ces marqueurs forts qui contribuent à resserrer le tissu social et en dessiner la bordure.

Cette consolidation de l'identité communale va de pair avec la construction dans la même période, à l'échelle de la commune ou du canton, des édifices qui renforcent l'expression d'une appartenance plus large que celle qui se circonscrirait seulement à l'échelle des villages ou hameaux dont on sait en Corse que le ciment est de nature familiale ou parentale : école, mairie, bureau de poste, et, pour les chefs-lieux de canton, la perception et la gendarmerie.

## Où placer le monument aux morts ?

Il reste néanmoins à inscrire le monument aux morts dans cet espace. Pour faire ce choix, les populations et les édiles municipaux doivent choisir entre deux

9. Jean-Paul Pellegrinetti, « Mariannes corse : les visages de la République », *Études Corse*, n° 48, 1997, p. 141-153.

10. La date du 11 novembre fut adoptée en 1920 pour l'inauguration de la tombe du soldat inconnu.

exigences qui sont plus ou moins contradictoires : l'ériger dans un espace public où il rappelle sans cesse le souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie au salut de la patrie mais aussi le protéger de l'agitation qui pourrait porter atteinte à sa solennité, au risque de le faire disparaître à la vue. Dans ce débat, l'avis des familles de tués, et des comités d'anciens combattants est évidemment important.

Les documents d'archives et les extraits de presse qui évoquent ce dilemme révelent que, dans la plupart des cas, le choix s'est porté sur l'espace qui permettait de concilier les deux exigences : l'église ou ses alentours. Ainsi, à Rogliano, le monument aux morts sera érigé « au carrefour des chemins qui relient entre eux les sept hameaux de la commune, au pied du clocher, en face de la mairie et de l'école »<sup>11</sup>.

À Cagnano, lors de l'inauguration, l'auteur d'un des discours commentait ainsi l'emplacement du monument aux morts :

[...] cette colonne tronquée, symbole émouvant de tant de vies brisées dans leur essor, a été élevée sur cette place publique en face de cette mer perfide qui sert de linceul à bien des enfants de cette commune ; à deux pas de l'église, cet asile du recueillement et de la prière qui baptisa nos héros et façonna leur âme de chrétien ; à deux pas de l'école qui fut le témoin de leurs jeux et de leurs premiers ébats, cette école qui façonna leur esprit et leur donna cette instruction primaire où ils ont puisé les sentiments d'honneur, de devoir et de dévouement qui ont fait de ces soldats une pléiade de héros ; cette colonne est encore à deux pas du champ de l'éternel repos où dorment tous les aïeux de ces morts glorieux<sup>12</sup>.

Mais cette synthèse de tous les espaces n'était pas toujours possible et dans ce cas le choix constitue le résultat de longues hésitations. À Sari-Solenzara (village), c'est sur l'injonction du sous-préfet que le Conseil municipal décide d'installer le monument aux morts sur la place publique du village. À Ersu, pour satisfaire à la demande des habitants des deux vallées de la commune, le Conseil municipal décide que le monument aux morts sera érigé à un endroit où il pourra être visible de tous les hameaux de la commune mais la municipalité envisage à un moment de le placer ailleurs. À Ghisoni, le Conseil municipal, dans sa délibération du 28 avril 1920,

[...] désire que le monument aux morts soit érigé place San Franceschino, sur le chemin qui conduira au groupe scolaire projeté. Il désire que le monument soit près de l'école pour présenter constamment aux élèves l'exemple du sacrifice, et pour mieux graver dans la mémoire des jeunes générations le souvenir de ceux qui nous ont sauvés<sup>13</sup>.

Dans d'autres communes, le choix de l'emplacement cristallise et ravive d'anciennes oppositions politiques.

Ainsi à Calacuccia, les anciens combattants avaient organisé une souscription et trouvé, en accord avec la municipalité, un emplacement sur un terrain privé à

11. *Le Petit Marseillais*, 29 septembre 1924.

12. Discours d'inauguration prononcé par le Dr Jean-Baptiste Agostini le 27 juillet 1921. Archives Départementales de la Corse du Sud, série I M 358.

13. Délibération du conseil municipal en date du 28 avril 1920. Archives Départementales de la Corse du Sud, série I M 358.

l'entrée du village. Après les élections municipales de 1925, sous la pression d'une partie de la population, la municipalité changea d'avis et proposa un autre emplacement ; le propriétaire du terrain adjacent à cet emplacement qui, dans un premier temps, avait autorisé le passage pour qu'on puisse amener les matériaux, revint sur son autorisation. Le curé du village, à la demande du président du comité des anciens combattants, invita en chaire les souscripteurs à retirer leurs dons. *Le Petit Marseillais* dans un article du 5 août 1926 résumait la situation en une phrase qui en dit long sur le fond de la querelle : « Chaque politique du village veut qu'on l'élève sur un terrain ami »<sup>14</sup>. Les amicales niolines du contingent s'émeurent de ces dissensions et tentèrent de calmer les esprits. Finalement le Conseil municipal accepta l'emplacement choisi et les travaux purent continuer ; l'inauguration eut lieu en 1927.

À Letia-Saint-Roch, les divisions sur le choix de l'emplacement reposent sur un fondement plus sentimental que politique ; une note historique fournie par un habitant de la commune nous indique qu'« il n'a pas été possible d'édifier un monument aux morts, chaque famille éprouvée revendiquant l'honneur de le voir s'élever à proximité de sa maison »<sup>15</sup> ; deux plaques, portant les noms de tous les soldats tués ont été placées dans les deux églises de la commune, Saint-Roch et Saint-Martin<sup>16</sup>.

Toutefois cette affirmation de la personnalité communale, si elle se révèle massive, souffre un certain nombre d'exceptions qui *a contrario* confirment la tendance générale. Dans quelques communes constituées par la réunion de deux villages importants comme Petreto-Bicchisano, ou Taglio-Isolaccio<sup>17</sup>, les deux villages ont honoré leurs morts séparément.

Il en va de même à Lozzi où on trouve deux monuments, l'un pour la commune tout entière et l'autre, sans nom, pour Poggio di Lozzi, village distant de l'agglomération Lozzi-L'Acquale et de plus paroisse distincte ; même cas de figure pour Albertacce et Calasima (hameau d'Albertacce mais communauté distincte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle). Situation analogue pour Muna, hameau isolé de Murzo. Dans le Cap Corse, l'exemple du monument aux morts de Brando est révélateur de cette dialectique commune/hameaux. Il a été érigé en 1990 ; il y avait jusque-là des plaques dans différentes églises de la commune. Le monument aux morts

14. *Le Petit Marseillais*, 5 août 1826.

15. Enquête orale, août 2007.

16. Un exemple qui montre bien ce mécanisme est celui de la commune de Sisco, dans le Cap Corse : les habitants de « la marine » et de « la montagne » ne s'entendaient pas sur l'emplacement du monument ; finalement la municipalité acheta un terrain situé au centre exact de la commune et y fit ériger le monument aux morts. Chacune des deux paroisses fit dresser dans l'église une plaque commémorant les morts de toute la commune. Il serait intéressant de savoir si cette dynamique, qui rappelle certaines légendes de fondation d'églises paroissiales, est présente dans d'autres lieux.

17. Les deux villages illustrent parfois toute la dureté des rapports sociaux entretenus entre les hommes dans certains villages et la force des clivages politiques d'avant-guerre. Dans le cas de Petreto-Bicchisano, il convient par ailleurs de noter que lors des premières années de la Troisième République, Petreto, socialement plus pauvre, s'ouvre précocement aux idées de Marianne, Bicchisano, en revanche, d'extraction plus bourgeoise, demeure inféodé au bonapartisme.

porte le nom de tous les défunts de la commune ; mais, et le cas est unique, avec l'indication du hameau auquel ils appartenaient.

## Typologie des monuments

Antoine Prost, dans sa contribution à l'ouvrage collectif *Les lieux de mémoire*<sup>18</sup>, a tenté d'établir une typologie des monuments aux morts ; le type du monument aux morts « civique » se définit par la sobriété et la neutralisation maximale des jugements de valeur sur la guerre ; il se compose le plus souvent d'une stèle ou d'un obélisque ; s'il y a une statue, c'est le plus souvent le poilu-sentinelle. La dédicace est celle recommandée par les autorités : « la commune de... à ses enfants morts pour la France » ; l'ordre de la liste est alphabétique ; le monument ne comporte aucun symbole religieux.

À partir de cette formule, on peut en décliner d'autres, qui parfois se chevauchent : le monument « patriotique » ajoutera dans la dédicace les notions d'honneur, de gloire, d'héroïsme, de patrie, des sentences morales comme les deux vers de Victor Hugo « Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie / Ont droit qu'à leur tombeau la foule vienne et prie » ; s'il y a une statue, le poilu tient le drapeau contre son cœur. L'accentuation de ces traits aboutit à la formule du monument nationaliste : l'ennemi y est représenté terrassé (aigle foulé au pied par le coq gaulois, casque à pointe roulant au sol) ou bien le poilu est couronné par la Victoire.

Dans une autre direction, le monument « funéraire », souvent édifié dans le cimetière, met l'accent sur la mort, la souffrance, les pleurs de la femme accompagnée d'un enfant, ou les vieillards pleurant et méditant sur le corps étendu d'un soldat.

Enfin, le monument « pacifiste » met en cause l'absurdité de la guerre, sous une forme discrète ou véhémement comme à Péronne (Somme) ou à Equeurdreville (Manche) : sur ces deux monuments, une femme tend le poing et maudit la guerre.

## Qu'en est-il pour la Corse ?

En Corse, tout comme sur le continent, les monuments les plus fréquents relèvent du type « civique » et « patriotique ».

La dédicace la plus souvent rencontrée (« la commune de ... à ses enfants morts pour la France (ou la patrie) »), seule ou associée à d'autres formules « patriotiques » ou « morales », apparaît dans 71 % des cas. Une formule plus offensive, du type « À nos glorieux morts » (Pino, Tomino), apparaît dans 20 % des cas. Les autres formules, représentent les 9 % restants.

18. Antoine Prost, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », dans Pierre Nora (dir.) *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, p. 199-223.

Parmi les symboles qui figurent sur les monuments aux morts, viennent, dans l'ordre décroissant de fréquence, la croix de guerre (54 %), les palmes (51 %), les drapeaux souvent tricolores (33 %), la croix latine (environ 26 %), les armes, casques, épées, canons (23 %) ; enfin les branches d'olivier et de chêne, symboles de paix et de force (entre 15 et 18 %). Les autres symboles apparaissent très loin derrière (entre 1 et 6 %).

La présence de la croix de guerre peut s'interpréter ainsi : la commune qui a donné ses enfants à la guerre nationale est décorée à travers eux, comme une mère qui recevrait la décoration remise à titre posthume à ses enfants. Ajoutons à ceci que la croix de guerre permettait peut-être aussi de contourner une disposition de la loi de 1905, qui interdisait tout symbole religieux sur les monuments publics commémoratifs. Elle est parfois représentée sans les deux épées entrecroisées, ce qui accentue la ressemblance avec la croix latine.

## La corsitude absente

Nous pouvons nous étonner de trouver à l'heure actuelle dans ces monuments très peu de références à la Corse (16 occurrences au total, soit un peu plus de 3 %) surtout si on opère une comparaison avec une autre région à forte identité comme la Bretagne (ainsi les monuments aux morts de Plozevet, Fouesnant et Pontscorff (René Quillivic) ou de Guémené (Gaston Schweitzer)). Elle est quasiment absente des monuments érigés entre 1919 et la seconde guerre mondiale. Tout au plus pourrait-on dire qu'elle apparaît discrètement dans le monument aux morts de Soccia, érigé en 1929 et conçu par un enfant du pays, Elie Ottavy, qui a représenté une jeune bergère et, à l'arrière plan, un village corse. Le monument aux morts de Bastia, érigé en 1925<sup>19</sup>, reprend le thème de la veuve de Renno venue présenter son dernier fils au général Paoli ; mais cette figure d'une mère qui fait passer le salut de la patrie avant l'amour de ses enfants est reprise ici pour signifier que c'est la Corse qui offre ses enfants pour le salut d'une patrie plus large. Le monument fait par ailleurs une place discrète à une scène de *voceru*, gravée dans le bronze par le sculpteur Peckle, à la base du monument.

Il faut attendre 1945 pour voir apparaître la première tête de Maure, sur le monument de Sermanu. Néanmoins, pour dissiper toute ambiguïté, l'inscription du monument aux morts précise que ce monument a été érigé en reconnaissance à « ceux qui sont morts pour la France et pour que la Corse reste française ». On est encore ici dans le sillage du serment de Bastia de 1938 et dans l'esprit de la Résistance.

Il faut, pour comprendre ce silence sur la corsitude, et même sur la corsité, se placer dans le climat de l'époque. Il n'était pas question, en 1919, pas plus qu'en 1945, de remettre en question, un tant soit peu, l'appartenance à la France.

Toutefois ces références apparaissent, mais tardivement ou sous une forme indirecte : ainsi sur les monuments aux morts d'Olmiccia et Fozzano. On peut

19. Il fut inauguré en 1935, après qu'on en ait changé le socle, qui ne convenait pas.

aussi évoquer celui, récent, de San Lorenzo, qui porte une inscription en langue corse « *O Corsu, ricordati, e pregha per i to martiri* »<sup>20</sup>. À Olmeta du Cap, il y a une vingtaine d'années, alors qu'on redonnait au drapeau que tient le jeune poilu ses trois couleurs, on a dessiné, sur le socle, un deuxième drapeau tricolore au centre duquel on a placé la tête de Maure. On trouve aussi parfois des « signatures locales ». Ainsi, dans le Cap Corse, un certain nombre de monuments aux morts – 8 sur 22 – font une place à une ancre marine<sup>21</sup>.

D'autre part, si on se réfère aux discours prononcés lors des inaugurations, cette référence à la Corse est davantage présente. Ainsi dans ce discours d'inauguration prononcé par le maire de la commune de Pietricaggio, en 1920 : « Dormez en paix, vous qui avez tant sacrifié pour notre salut, vous les héros de Cyrnos, vous les dignes fils de Sambucucciu, Sampiero, Paoli et du grand Napoléon »<sup>22</sup>.

Cette présence croissante de la référence à la Corse s'inscrit dans un mouvement plus général de libération de l'inspiration des sculpteurs. Le traumatisme affectif qui dominait dans les années qui ont suivi la guerre s'est estompé et l'artiste peut prendre plus de liberté avec les modèles canoniques qui s'imposaient dans les années 1920 : la stèle en forme d'obélisque, le poilu, la veuve à l'enfant. Cette évolution se déploie, en Corse, dans trois directions principales :

- un expressionnisme qui force les traits les plus pathétiques, l'agonie, la douleur des mères, et qui va jusqu'à évoquer la descente de croix<sup>23</sup> ;
- l'abstraction, ou en tout cas la recherche de formes épurées, qui permettent au spectateur de laisser libre cours à son imagination<sup>24</sup> ;
- enfin, une sorte de classicisme marqué par une très grande sobriété, résolument fonctionnelle et moderne<sup>25</sup>.

Le trait commun à la plupart des monuments très récents est l'ouverture du monument aux morts sur l'environnement naturel et la disparition des enceintes en fer forgé.

On trouve un raccourci de cette évolution dans les trois monuments d'une même ville : l'Île-Rousse. La première plaque d'église, très ancienne, associe étroitement le culte de la patrie et celui de Dieu ; la seconde, récente<sup>26</sup>, située au-dessus de la première, est très sobre ; enfin le monument public, lui aussi récent – une femme présentant un enfant – met au premier plan le deuil, la douleur de la perte.

Dans les premiers monuments, on ne trouve pas de condamnation de la guerre. En revanche, dans les monuments aux morts d'après la seconde guerre mondiale on voit apparaître, mais jamais de façon véhémement, le thème de l'aspiration à la paix. Le monument de Porto-Vecchio, qui date de 1990, porte l'inscription de Ralph Bunch, prix Nobel de la Paix : « Nulle voix n'est plus qualifiée pour s'élever en faveur de la paix que celle de ceux qui ont combattu dans les guerres », et celui

20. « Corse, souviens-toi et prie pour tes martyrs ».

21. C'est ainsi le cas à Canari, Morsiglia et St Florent.

22. *Le Petit Bastiais*, 18 octobre 1920.

23. Communes de San Gavino di Fiumorbo et de Tallone.

24. Communes de Porto Vecchio, Lecci, et de Giocatojo.

25. Communes de Santa Maria Siché et de Frassetto.

26. Elle date de 2004.

de Quenza mentionne une phrase de Paul Éluard, ajoutée après 1945 : « Quand on ne tuera plus, ils seront bien vengés », qui prend un relief particulier dans un pays marqué par la culture de la vendetta.

## L'emplacement du monument

Sur les quelque 500 communes de notre corpus, l'église vient largement en tête avec 60 % des cas, très loin devant la mairie (11 %). Les carrefours, les places, les entrées de village occupent 25 % de cet ensemble, les cimetières moins de 2 %. Ces proportions semblent très différentes de celles qu'on trouve sur le continent, bien qu'en l'absence de statistiques globales la comparaison soit difficile.

À titre de comparaison, dans les Bouches-du-Rhône, Rémi Roque, sur un échantillon, comptabilise 49 % de monuments aux morts dans les cimetières ; 20 % devant les mairies ; 9 % devant ou dans les églises ; 22 % pour les autres lieux<sup>27</sup>.

Pour le département de l'Yonne<sup>28</sup>, qui a fait l'objet d'une étude complète, la place de l'église apparaît dans 32 % des cas ; la mairie dans 26,5 % ; le cimetière dans 14,5 % ; les carrefours, places et rues dans 21,5 %.

En tout cas, pour la Corse, on est loin de la « formule canonique » qu'évoquent Antoine Prost et Annette Becker<sup>29</sup>. Ici, la forte empreinte de la christianisation et le faible écho qu'a provoqué en Corse la crise de la séparation de l'Église et de l'État semblent pouvoir rendre compte, au moins en partie, de cette spécificité. En revanche, l'acuité, parfois même la violence des luttes politiques, peuvent expliquer, au moins en partie, que dans le souci d'obtenir le consensus qu'appelait la nature du monument, le choix de son emplacement se soit porté sur l'église ou sur une place politiquement « neutre ». En accueillant le monument aux morts, elle a joué pleinement son rôle de pôle moral et social de la société villageoise. Car le choix de l'église a rarement été exclusif de toute référence à la République. Dans un certain nombre d'églises corses, on trouve des plaques qui unissent dans un syncrétisme émouvant, et riche de perspectives sur la façon dont on se représentait la mort des soldats, la mystique religieuse et la mystique républicaine. C'est le cas, entre beaucoup d'autres, des plaques ou tableaux d'églises de Nonza, Stazzona, Zuani, Giocatojo, Rogliano, Olivese.

Le deuxième trait se caractérise par le nombre relativement élevé de monuments dont nous savons, par les archives, lacunaires mais convergentes, qu'ils ont représenté pour les populations des communes un sacrifice financier important et une manifestation de ferveur indéniable. Sur 495 monuments dont nous connaissons la nature, on compte 187 stèles (37 %), 94 statues (18 %), et 227 plaques (44 %).

Nous connaissons approximativement le prix des monuments ; il fallait compter à peu près 10 000 francs pour une stèle et 15 000 au moins pour une statue.

27. Rémi Roque, « Monuments aux morts... », art. cit.

28. Adrien Chaix (dir.) *Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans l'Yonne*, 3 vol., Auxerre, Centre auxerrois de l'Université pour tous de Bourgogne, 2001.

29. Annette Becker, *Les monuments aux morts*, Paris, Errance, 1998.

Là encore, la comparaison avec l'échantillon national que donne Antoine Prost est intéressante. Il note en effet qu'il y a deux fois et demie plus de stèles que de statues ; en Corse le rapport est seulement de 1,9 stèle pour 1 statue. A. Prost n'évoque pas le cas des plaques (moins chères : environ 5 000 francs). Si nous ajoutons les stèles et les plaques, cette proportion passe, pour la Corse, à 1 statue pour 3,5 monuments plus modestes.

Parmi les 94 monuments en forme de statue que nous avons relevés, la moitié représente un poilu ; mais on voit apparaître plusieurs fois (une dizaine) le thème de la femme veuve accompagnée d'enfant(s). C'est le cas du monument aux morts de Bastia. C'est aussi le cas du monument d'Ersa.

La Victoire ailée, telle qu'elle figure dans le monument d'Ajaccio, est représentée huit fois. Le coq gaulois, sept fois en tant que statue et 14 fois figuré sous forme de dessin ou gravé dans la pierre. Parmi les monuments très récents, on trouve deux imitations de statues mégalithiques : Olmiccia et Fozzano.

Il est intéressant de considérer comment est ordonnée la liste des morts, quand elle est inscrite sur le monument, ce qui est le cas général : l'ordre alphabétique domine (47,6 % des cas), mais l'ordre hiérarchique est nettement plus présent que dans les exemples continentaux : 26,4 % des listes, alors qu'Antoine Prost n'en relève que 4 % dans son échantillon<sup>30</sup>. L'ordre chronologique occupe 9 % des cas ; et dans 13,3 % on ne peut déterminer s'il y a un ordre et lequel<sup>31</sup>.

Bien entendu, les monuments aux morts ont servi de lieux de mémoire pour les combattants des autres guerres, celle de 1939-1945 et les guerres coloniales. Espace sacré, le monument aux morts fonctionne comme un accumulateur et un réactivateur de la mémoire collective. Ainsi, à Barretali, on a ajouté au monument aux morts non seulement les noms de morts de la seconde guerre mondiale, mais aussi une plaque donnant le texte de l'appel du 18 juin, hommage de la jeunesse de Barretali, et un canon pris aux italiens ; à Montemaggiore, une plaque de l'amicale marseillaise des Corses du village ; à Argiusta-Moriccio, l'appel du 18 juin.

Les monuments aux morts ont été souvent rénovés, et parfois même reconstruits. Certaines communes ont attendu cinquante ans et même plus pour ériger leur monument, ou en reconstruire un autre qui, dans ce cas, double la plaque apposée dans l'église.

Ces aménagements ont parfois fourni l'occasion de discussions passionnées. Cette pérennité dans l'hommage, plus de 80 ans après la fin du conflit, semble constituer, à première vue, un trait nettement plus affirmé en Corse que sur le continent. Un nouveau monument a été inauguré, au printemps 2002, à Santa Maria Sichè qui n'avait jusque-là qu'une plaque dans l'église ; un autre l'a été, en 2004, à Azilone-Ampaza, et à Mela, en 2005. Deux autres ont été inaugurés en 2008 à Porto-Vecchio et à San Martino di Lota.

Ces monuments récents sont, à la différence des monuments précédents, des œuvres d'art originales, toutes différentes ; elles sont souvent belles. Il fal-

30. Antoine Prost, « Les monuments aux morts... », art. cit., p. 204.

31. Il s'agit sans doute, tout au moins dans un certain nombre de cas, d'un ordre chronologique. Mais nous n'avons pas pu nous en assurer.

Il n'est sans doute pas étonnant que le souvenir précis de ces morts s'efface pour que surgisse à travers l'œuvre d'art une nouvelle expression, tout aussi forte, des malheurs de la guerre.